

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSERES NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DEPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Procès de Carmaux. Au Conseil municipal de Romans. Meurtre aux Charpennes.

LA COMPAGNIE REILLE

La Compagnie dont M. le baron Reille est le président a fait publier la note suivante :

Certains journaux semblent considérer les décisions prises, hier, en conseil par la Compagnie des mines de Carmaux comme une fin de non-recevoir absolue opposée aux propositions du mandataire des ouvriers.

La Compagnie considère, au contraire, qu'elle s'est mise entièrement d'accord avec ses ouvriers sur deux points et qu'elle n'a été intransigeante que sur le troisième, c'est-à-dire relativement à la mise en congé de Calvignac.

Elle ajoute que, contrairement à ce qui a été dit, elle est prête à entrer en pourparlers avec ses ouvriers, comme il a été déclaré, d'ailleurs, en termes formels, dans le procès-verbal communiqué, hier, à la presse.

La Compagnie Reille se moque du monde. Elle prétend qu'elle s'est mise entièrement d'accord sur deux points. Elle oublie que l'un des points était relatif à M. Humbolt dont les ouvriers ne demandaient plus la démission. Je suppose que la Compagnie ne considère pas cela comme une concession de sa part.

L'autre point sur lequel on serait d'accord se rapporte à ce qui se passera à la reprise du travail. Les ouvriers demandent qu'il n'y ait aucune exclusion pour fait de grève. La Compagnie dit que là-dessus il y a entente complète. Pas tant que cela, si je me rappelle bien le texte de la délibération prise par le conseil d'administration. La Compagnie n'a pas donné de réponse ferme et précise. Elle n'a pas dit : Non, il n'y aura pas d'exclusion pour fait de grève ; tous les ouvriers pourront rentrer. Elle a simplement promis d'examiner les demandes de réintégration « dans un esprit de bienveillance ». Cela n'est pas tout à fait la même chose, car la formule de la Compagnie laisse la porte ouverte à un certain nombre d'exclusions. Mais passons.

Qu'importe cela, puisque la Compagnie elle-même reconnaît qu'elle est intransigeante sur le point capital du litige, sur la mise en congé de M. Calvignac ? La Compagnie maintient son droit absolu, elle déclare à nouveau qu'elle ne cédera rien.

Les ouvriers, par l'organe de leur mandataire M. Maujan, avaient fait une concession importante. Ils ne réclamaient pas la rentrée de M. Calvignac dans les ateliers de Carmaux, mais seulement sa mise en congé régulier.

En repoussant ce compromis, en ne voulant entendre à rien, la Compagnie a raison de dire qu'elle est intransigeante, odieusement intransigeante.

C'est l'avis des hommes les plus modérés. M. Joseph Reinach, dans la République française, déclare que la proposition transmise par M. Maujan était acceptable, et le Journal des Débats lui-même est obligé d'avouer que la résistance de la Compagnie n'est peut-être pas très habile.

Qu'importe encore après cela que la Compagnie annonce qu'elle est prête à entrer en pourparlers avec ses ouvriers, puisque, d'une part, elle a fait connaître sa résolution ferme de ne rien céder en

ce qui concerne M. Calvignac, et que, de l'autre, elle a décliné à l'avance toute intervention extérieure, toute proposition d'arbitrage ? Donner et retenir ne vaut.

« Quant à l'arbitrage dont tout le monde parle, dit le Temps, il n'aura lieu d'intervenir que si les délégués de la Compagnie et les ouvriers ne peuvent s'entendre. Qu'on les fasse d'abord s'expliquer, on verra après. »

Soit, mais s'il n'y a pas entente, comme cela est infiniment probable, étant données les dispositions de la Compagnie, le Temps admet-il que le gouvernement intervienne non plus officiellement, mais officiellement, qu'il mette la Compagnie en demeure d'accepter des arbitres ?

J'ignore ce que fera le gouvernement, ce que fera la Chambre à la rentrée. En attendant, j'estime qu'il est du devoir de tous les républicains de soutenir les ouvriers de Carmaux dans leur résistance pacifique et légale. Il ne faut pas qu'ils soient réduits à se rendre à discrétion.

RANG.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un tronçon est placé dans notre salle des dépêches pour le sou du suffrage universel en faveur des mineurs de Carmaux.

LA POLITIQUE

Le journal l'Autorité mis à l'index par un évêque, c'est un signe des temps, comme l'on dit, qui pourrait être suivi d'autres signes plus redoutables. M. Paul de Cassagnac, du haut de sa chaire de journaliste, dédaigne assez un simple évêque, mais il ne braverait peut-être pas ce qui pourrait tomber du haut de la chaire de son souverain pontife.

Le Moniteur de Rome approuve fort « l'esprit de décision et l'acte d'énergie » dont a fait preuve, en cette circonstance, M. l'évêque de Digne, interdisant aux membres de son clergé la lecture de ce journal impie et blasphémateur, qui ne craint pas de prêcher la révolte ouverte contre le pape, ou, ce qui est pis, le scepticisme irrespectueux et goguenard de ce fils révolté de l'Eglise à l'endroit des décisions souveraines du pontife romain.

M. le comte d'Haussonville multipliera en vain ses discours, dans les banquets de la jeunesse royaliste du Midi, et M. le comte de Paris adressera en vain de longues lettres diplomatiques à son fidèle représentant, ils ne ramèneront pas la barque de l'Eglise qui a rompu son câble et qui vogue de plus en plus loin d'eux sur d'autres eaux peut-être aussi dangereuses pour nous, mais qui, décidément, ne sont plus celles où flotte la barque orléaniste.

Les derniers des Mohicans ont en ce moment même, où leurs affaires semblent à ce point désespérées, si peu de foi et de courage intellectuel qu'ils nous annoncent qu'aux prochaines élections générales ils se présenteront non comme monarchistes, mais comme conservateurs.

Ce n'est pas d'eux que l'on pourra dire « un beau désespoir alors les secourut ! »

Depuis vingt ans ils se présentent comme conservateurs et ils se proposent de continuer, ils nous en avertissent. Ainsi rien ne sera changé dans leur tactique, nous nous en étions toujours douté. Il est de toute manière impossible aujourd'hui en France, avec le pape ou sans le pape, de présenter à l'opinion publique des candidatures de monarchie.

Mais les électeurs ont appris un peu mieux chaque année à distinguer les monarchistes sous les fausses couleurs d'un conservatisme qui n'offre de garanties à personne et l'on peut être bien sûr qu'ils

ne voteront pas pour ce genre de candidat, l'année prochaine plus que les années précédentes. H. D.

DEPECHES

PAR SERVICE SPECIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 4 octobre.

Les ministres se sont réunis ce soir à cinq heures en conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Loubet. La séance s'est prolongée jusqu'à sept heures.

M. Rouvier, légèrement indisposé, M. Jules Roche et M. Develle, absents de Paris, n'assistaient pas à cette réunion.

Les ministres se sont occupés de l'expédition des affaires courantes et notamment du cérémonial des obsèques de M. Renan. Ils ont décidé de convoquer le conseil d'Etat pour jeudi prochain afin de demander à cette assemblée d'autoriser l'ouverture du crédit nécessaire pour la célébration des funérailles.

Nouvelles Militaires

Paris, 4 octobre.

Il est à peu près certain que le projet de loi portant révision des cadres, dont M. de Freycinet poursuit l'étude avec les directeurs du ministère de la guerre, comprendra la réorganisation des musiques militaires, qui a déjà provoqué de nombreuses réclamations, et qui donne lieu, depuis le renvoi de la classe, à des vœux très pressants de la part des municipalités des villes de garnison.

On a reconnu qu'il faudrait rétablir les cadres d'autrefois, dans une moindre proportion, mais avec six grades sous-officiers et huit caporaux, afin de maintenir dans chaque régiment de bons solistes.

En outre, un supplément de solde serait accordé et l'on autoriserait les engagements de trois ans pour les jeunes gens admis comme élèves musiciens.

Le classement pour l'avancement commencera le 21 octobre pour la cavalerie. Le général Loizillon réunira à cette date le comité des inspecteurs généraux.

Le major de la section de cavalerie, M. Fourn, a quitté Saint-Cyr en choisissant, comme sous-lieutenant, le 4^e hussards à Fontainebleau. Les régiments avoisinant Paris sont toujours très recherchés par les bons numéros de l'Ecole spéciale militaire. M. de Partouneaux a choisi le 4^e chasseurs à Saint-Germain. M. Ruynaud de Saint-Georges, le 2^e dragons à l'Ecole militaire. M. Jacquin de Margerie, le 1^{er} cuirassiers, qui arrive ces jours-ci à Versailles. M. Faré, qui a le numéro 2, a obtenu le 5^e chasseurs à Rambouillet. M. Chevalier de la Tailleil vient au 27^e dragons. M. Berliat, au 2^e cuirassiers qui s'installe cette semaine à l'Ecole militaire.

Informations Politiques

Paris, 4 octobre.

LE REGIME DES MINES

On a annoncé que M. Lockroy avait l'intention de déposer une proposition relative au régime des mines, inspirée par les événements de Carmaux. M. Lockroy compte, en effet, demander l'établissement, pour les mines, d'un régime analogue à celui auquel sont actuellement soumises les Compagnies de chemins de fer, c'est-à-dire réservant au gouvernement la possibilité de l'intervention et des droits de contrôle.

LAICISATION

M. Euzières, député et maire de Gap, vient d'installer une école laïque de filles dans la cure de la cathédrale de Gap.

L'administration épiscopale a introduit un référé demandant la restitution des locaux et des dommages-intérêts.

M. Laurenceau, député de l'arrondissement de Briançon, se propose de questionner à ce sujet le ministre de la justice et des cultes.

LES CREDITS POUR LE DAHOMEY

Le gouvernement déposera, au cours de la session prochaine sur le bureau de la Chambre une demande de crédit supplémentaire pour le Dahomey.

On se souvient, qu'avant les vacances, un premier crédit de trois millions avait été voté ; le montant du nouveau crédit ne pourra être déterminé qu'après l'achèvement, qu'on espère prochain, des opérations actuellement en cours, mais on prévoit qu'il variera entre cinq et sept millions.

M. DE BRAZZA

Une dépêche officielle de Libreville annonce qu'à la fin de juillet M. de Brazza était revenu à Bani, à la suite de l'assassinat de deux de ses courtiers par une tribu sauvage de la région où fut massacrée l'expédition Fourneau.

M. de Brazza a ordonné aux agents qu'il a envoyés en reconnaissance vers le nord-est de ne prendre aucun contact avec les musulmans. Ceux-ci ont un poste avancé au nord-est de Bani.

LA PETITE BOURSE DU SOIR

M. Loubet a reçu ce matin M. Herbaud, syndic des agents de change, et M. Halinbourg, membre de la chambre syndicale, qui sont venus lui exposer les raisons pour lesquelles ils réclament la suppression de la Petite Bourse.

M. Loubet a promis de saisir le conseil des ministres de l'affaire.

POUR DEFAIRE LA TRIPLE ALLIANCE

Turin, 4 octobre.

La Gazette de Turin publie aujourd'hui, sous ce titre : POUR DEFAIRE LA TRIPLE ALLIANCE, le compte rendu d'un entretien de son directeur avec un personnage étranger qui lui fait de temps en temps d'importantes communications. Ce personnage affirme tenir de bonne source que la cordialité de l'accueil fait à l'escadre française à Gênes aurait suggéré aux gouvernements français et russe un plan qui tendrait à défaire la triple alliance. La France tâcherait de se rendre favorable à l'Italie, en même temps que la Russie ferait des avances à l'Autriche.

Le personnage a déclaré, en outre, que s'il ne pouvait pas indiquer quand et comment se réaliserait le plan combiné par la France et la Russie, il pouvait affirmer que ce plan était le sujet de toutes les conversations dans les hautes sphères politiques. Certes, ni l'Italie ni l'Autriche ne peuvent manquer aux engagements de la Triple, mais une rupture est possible, et, dans tous les cas, son renouvellement en serait bien compromis.

Le Voyage de M. Carnot à Lille

Lille, 4 octobre.

Voici des dispositions prises relativement au voyage de M. Carnot, à Lille : Le président de la République arrivera à Lille samedi à deux heures et demie. Il sera reçu à la gare par le maire de Lille. Il se rendra sur la grande place, où il assistera au défilé des troupes de la garnison.

A quatre heures, M. Carnot se rendra à la préfecture, où il recevra les autorités. Il assistera ensuite au concert donné au Palais-Rameau, après lequel aura lieu, dans le salon d'honneur de la préfecture, un banquet de quatre-vingts couverts.

A neuf heures et demie, le président assistera, du balcon de la préfecture, à la retraite aux flambeaux.

Dimanche matin, M. Carnot visitera les hôpitaux, puis il assistera, de la préfecture, au défilé du grand cortège historique. Il visitera ensuite le palais des Beaux-Arts, puis se rendra, à dix heures du soir, en train spécial qui le ramènera à Paris.

Autour du Parlement

Paris, 4 octobre.

La commission du budget ayant repris ses travaux aujourd'hui, les couleurs de la Chambre étaient quelque peu animés ; on s'y entretenait de l'affaire de Carmaux et de la convention franco-suisse.

Au sujet de Carmaux, on se montre généralement défavorable à la Compagnie ; on estime que le congé illimité demandé par M. Calvignac est parfaitement acceptable.

En ce qui touche la convention commerciale avec la Suisse, les protection-

nistes estiment que le gouvernement obtiendra très difficilement une majorité à la Chambre si M. Jules Roche pose la question de portefeuille. M. Ribot se trouvera fatalement engagé en raison des arguments d'ordre international qu'il aura nécessairement à faire valoir pour défendre les conventions.

Aussi, et en raison même de ces considérations, on regarde le débat comme très grave : on ne serait pas étonné que la Chambre l'évitât en mettant préalablement le gouvernement en échec sur une autre question dont les protectionnistes reprochent au gouvernement de n'avoir pas saisi la Chambre avant la séparation.

Commission du Budget

Paris, 4 octobre.

La commission du budget a entendu l'exposé de M. Poincaré, rapporteur général du budget. Depuis le dépôt du budget à la commission, a expliqué le rapporteur, le gouvernement a saisi la commission de propositions rectificatives se traduisant par une augmentation de 30 millions 427.576 francs, dont la plus grande part appartient à la marine.

Pour y faire face, le gouvernement proposait de renoncer aux 22 millions d'amortissement des obligations sexennaires et de ne porter au budget, au lieu de 11 millions pour les constructions scolaires, que 3 millions correspondant aux dépenses à payer en 1893.

Le rapporteur estime que cette combinaison rendait incomplets l'amortissement des obligations et l'incorporation des constructions scolaires.

Depuis le gouvernement a réclamé deux millions pour le service des pensions civiles. D'autre part, le ministre de la marine a fait savoir que le crédit de 22 millions voté à la dernière session, serait insuffisant et qu'un nouveau crédit de 3 millions serait indispensable : c'est donc 14 millions de dépenses nouvelles auxquelles il faut faire face.

La commission a réalisé jusqu'à présent, d'accord avec les ministres, des économies s'élevant à 10,788,774 fr. ; il faudra donc réaliser des économies nouvelles.

Trois gros budgets ne sont pas encore votés ; ceux des colonies, des postes et télégraphes et de la marine.

La commission devra s'inspirer de l'esprit d'économie le plus sévère pour obtenir l'équilibre.

Après avoir entendu la communication de son rapporteur général, la commission du budget a discuté le budget des colonies sur le rapport de M. Chautemps. Les crédits demandés par le gouvernement pour ce service s'élevaient à 72 millions 1/2 ; le rapporteur a réalisé des économies jusqu'à concurrence de 1.200.000 fr.

M. Henri Brisson vient de terminer le rapport que la commission du budget l'a chargé de préparer sur sa propre proposition relative à la réforme des droits d'enregistrement : le dégrèvement des droits fixes représente 16 millions, il est compensé par les droits proportionnels pour une partie, et, pour le surplus, par l'établissement d'un demi-décime sur toutes les opérations, sauf les ventes et licitations.

Cette réforme doit être incorporée dans le budget de 1893.

L'INCIDENT FRANCO-MAROCAIN

Tanger, 4 octobre.

Suivant des nouvelles de source anglaise que nous ne reproduisons que sous les plus expresses réserves, le bruit court que le comte d'Aubigny, ministre de France au Maroc, a protesté contre le manque d'hospitalité du gouverneur d'El-Arash, qui n'a pas fourni les vivres nécessaires à la mission et qui n'a pas rendu au ministre les honneurs d'usage. M. d'Aubigny avait refusé d'entrer à Fez jusqu'à ce qu'on lui eût annoncé que le gouverneur avait été puni, mais le ministre, après être entré à Fez, apprit que ce dernier n'avait reçu aucun blâme. Il renouela alors sa demande de satisfaction avant de présenter ses respects au sultan.

Les autorités indigènes refuseraient de rendre visite au ministre de France pendant le conflit. La réception de M. d'Aubigny par le sultan serait ainsi indéfiniment ajournée suivant les bruits en question, qui méritent confirmation.

retourna à la Havane, où il fit la renorita

Pepa Alvarez marquise Van-Hop.

— Le niais ! murmura Rocambole, peut-on cracher ainsi sur vingt millions !

— J'en avais six...

— C'est une mauvaise raison, mon oncle.

— Soit, je poursuis. Mais le marquis était loin de s'imaginer quel volcan de passion il avait allumé dans le cœur de cette fille du ciel indien. Elle l'aimait, elle l'aimait avec fureur, comme les bonzes de son brûlant pays aiment le dieu Sival, et elle eût tordu, éventrée elle-même, arrachée avec ses ongles le cœur de la Havanaise, lorsqu'elle apprit, au bout de trois ans, pourquoi son beau cousin, qu'elle attendait toujours, ne revenait pas... Il y a huit ans que le marquis est marié, il y en a cinq que l'Indienne rêve une de ces vengeances splendides que je sais les comprendre...

— Elle hait donc le marquis ?

— Non, elle l'adore plus que jamais.

— Mon Dieu ! dit ingénument Rocambole, il est pourtant bien facile de se débarrasser d'une rivale, quand on est né dans l'Inde et qu'on a vingt millions.

Sir Williams haussa les épaules.

— Tu es jeune, mon fils, dit-il avec dédain.

Rocambole le regarda.

— Dame ! fit-il, il me semble qu'il y a cinquante manières différentes de rendre un homme veuf. Si l'Indienne me donnait cent mille francs, à moi...

— Elle m'a promis cinq millions, dit froidement le baronnet.

— Rocambole jeta un cri de stupefaction.

— Et la marquise vit encore ? dit-il.

— Oui, fit le baronnet d'un signe de tête.

— Mais alors elle vous les a promis... il y a... une heure ?

— Non, il y a un an.

— Et vous avez... attendu ?

— Mon fils, dit le baronnet, la petite conversation que nous avons ensemble me con-

Chronique Lyonnaise

SOMNAMBULES ET TIREUSES DE CARTES

Plus souvent qu'à son tour, il lui arrive de chômer, à notre modeste chronique provinciale. Notre grand village de Lyon est, lui aussi, de la famille de ces honnêtes personnes qui n'aiment pas trop faire parler d'elles.

Nous aurions bien pu revenir sur la plaisante — pas pour l'héroïne, cependant, — sur la plaisante aventure de cette demoiselle qui a mis la police et le parquet en émoi en racontant les romanesques forfaits dont elle avait été l'infortunée victime. Rien n'y manquait, ni le chloroforme qui endort l'innocence, ni le fiacre mystérieux qui transporte cette innocente endormie dans des lieux où l'honneur succombe sans que la vertu s'en soit seulement détrempée.

Hélas ! il n'y avait au fond du drame qu'une mystification encore plus intéressante qu'intéressante. Il fallait expliquer un retour un peu trop tardif au logis après des promenades trop oubliées dans les bosquets de Paphos et d'Amathonte ; — n'insistons pas. Après le miel, la pauvre demoiselle a déjà assez connu l'amertume de l'absinthe.

Par exemple, il y a dans notre bonne ville une catégorie de dames ou de demoiselles — toujours d'actualité — et qui ne la connaissent ni ne semblent la redouter, cette amertume-là. Je veux parler, — réparer plutôt, car je ne m'en laisserai pas, — des étonnantes tireuses de cartes et somnambules qui démontrent quotidiennement combien notre pauvre espèce humaine est absurdement crédule et combien le procureur de la République est débouaillonné.

Elles ne se permettraient jadis que de discrètes réclames à la quatrième page des journaux. Deux ou trois lignes bien senties prévenaient les amateurs que M^{lle} Pamela ou M^{me} Clara opérait à tel ou tel troisième au-dessus de l'entresol.

Mais maintenant ! Elles font comme la marée : elles montent ! elles montent ! on plûnté elles prennent un développement !... Il en est arrivé une soi-disant native des pays les plus extravagants de la Russie asiatique. Elle porte un nom long d'une aune, très difficile à prononcer et, sans vergogne, elle s'est mise à longer à la quatrième page des journaux, — à la troisième aussi — des bouillottes qui n'en finissent plus — elle vous raitoise votre argent, — c'est elle qui s'en vante — par tous les moyens connus et inconnus. Elle annonce « trente-trois méthodes étrangères » par lesquelles elle se charge de filouter les économies des bonnes femmes, — elle ajoute à cet attrait celui d'un appartement « fin de siècle » (que diable cela peut-il bien être, oh ! mon Dieu !) — elle vous vide les poches par le genre russe, hongrois, chaldéen, égyptien, — elle n'oublie de mentionner que le genre grec ; c'est celui-là cependant qu'elle me fait l'effet d'employer avec le plus de succès, — et ça ne coûte que trois francs — pour commencer.

Il y en a comme cela une pancarte qui tire l'œil des plus myopes — et, ne vous y trompez pas, d'ailleurs, — son cabinet ne désemplit jamais : c'est une procession.

De telle façon que les concurrentes se sont piquées d'honneur.

Petite bonne, cette excellente madame Claudia qui, depuis de si longs jours, esrocroque l'argent des pauvres croyants qui ont foi dans ses mystifications, cette exquise madame Claudia s'est sentie atteinte dans ce qu'elle a de plus sacré : dans le portefeuille.

Et pour lutter contre cette intrigante d'Ekaterinodar (appartement fin de siècle, trente-trois manières de filouter),

— Laquelle, mon oncle ?

— C'est que tu manques de pénétration. Tu as de bonnes dispositions, tu exécutes assez bien un plan, mais...

— Mais ? interrogea Rocambole, qui se mordit les lèvres.

— Tu ne sais pas le concevoir. Au surplus, tu es jeune, cela viendra.

Et le baronnet ajouta d'un ton plus doux :

— Comment, étourdi, tu l'imagines que lorsqu'une femme aime éperdument un homme, lequel ne l'aime pas et aime, au contraire, une autre femme, il suffit de faire assassiner ou empoisonner cette dernière pour arriver jusqu'à lui ?...

— C'est juste, mon oncle.

— Mais comprends donc, jeune brute, que le marquis aime sa femme ; que si sa femme mourait, il serait capable de se tuer, ce qui fait que l'Indienne en serait pour ses frais...

— Je comprends en serait pour ses frais...

— Par conséquent, mon cher niais, il faut que le jour où la marquise mourra, son mari ait cessé de l'aimer... et cependant il ne faut pas qu'il en aime une autre que l'Indienne.

— Diable ! voilà qui se complique étrangement, il me semble.

— Alors l'Indienne, qui a parfaitement saisi la justesse de ce raisonnement et qui, cependant, ne veut pas renoncer à son amour, n'a eu d'autre ressource que de se jeter dans mes bras et de m'offrir cinq millions.

— Oh ! avez-vous rencontré ? demanda Rocambole, intrigué.

— A New-York, l'année dernière. Oh ! c'est toute une histoire, et je veux bien te la dire.

— Voyons ? interrogea Rocambole.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

5 octobre

8

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

— Puis, continua le baronnet, nous ferons évidemment quelque chose pour cet honnête Léon Rolland, un imbécile qui m'a fait tuer mon pauvre Colar.

— Et Cerise ? demanda le vaucien.

— Entre nous, dit sir Williams, je n'en veux pas à Cerise. Seulement, cette vieille canaille de Beaupréan, pour qui j'ai toujours un faible, en est amoureux comme au premier jour et je lui ai fait des promesses.

— Est-ce tout ? demanda Rocambole.

— Oui... je crois.

— Mais... Jeanne ?

— Oh ! celle-là, dit sir Williams, je ne la hais pas... je l'aime !

elle a, elle aussi, porté sa bonne prose chez les agents d'annonces. De sorte que, maintenant, c'est un duel entre Ekaterinador et Claudia, un duel à mort ! il n'y manque plus que les gendarmes : quand donc arriveront-ils, les gendarmes ?

Car enfin, c'est un peu fort qu'à notre époque, avec le code pénal qui nous régit, et quand on poursuit en correctionnelle un rebouteur qui vous a remis la cheville plus habilement parfois qu'un médecin, — c'est un peu fort qu'on laisse ces gaillards-là commettre tous les jours des centaines et des centaines d'escroqueries.

Quand ça se passait en catimini, on était, à la rigueur, excusable de fermer les yeux. N'y allaient que ceux qui en avaient bien envie. Ça ne prenait pas les proportions d'une vaste exploitation de la crédulité humaine. Mais maintenant ces dames abusent vraiment. Ouvrez la quatrième page de n'importe quel journal affirmée à une agence de publicité ou même faisant sa publicité lui-même, et vous constaterez : c'est effrayant la place que prennent ces chevaliers d'industrie. Cela devient aussi volumineux que les annonces des magasins de nouveautés, cela s'étale impudemment en gros caractères, promettant aux imbéciles qu'ils sauront d'avance le gain ou la perte de leurs projets, la réussite ou l'échec de leurs projets de mariage, le nom de ceux qui les ont volés... que sais-je !

Usines à mensonges, usines à chantage, usines à escroquerie, usines à rapines, usines où s'exploitent les crédules, les simples, les femmes sans défense — tous ceux que devrait particulièrement protéger le ministère public !

Allons ! l'escroquerie est plus que formelle, elle est insolente. Quelle raison le procureur de la République peut-il alléguer pour ne pas poursuivre ces voleuses-là de la même façon qu'il poursuit les autres voleuses ?

TONY DELON.

LE BUDGET PRUSSIEN

Berlin, 4 octobre. Le déficit budgétaire de la Prusse est beaucoup plus considérable que je ne vous l'ai montré le 47 du mois dernier et que ne l'avoue le ministre des finances du royaume, M. Miquel. On parle non pas de 50, mais bien de 80 millions de marks de découvert produit par l'année financière 1891-92. Cette somme fantastique met le ministre dans des embarras terribles et menace le gouvernement de créer des impôts nouveaux à l'instar de celui de l'empire, réduit aux mêmes nécessités. Or, M. Miquel espère que le gouvernement impérial saura arracher au Reichstag des sacrifices assez considérables au profit de la communauté germanique pour épargner à la Prusse d'être par trop écorchée. Autrement dit, on s'est entendu, entre les deux gouvernements, pour que l'empire vienne en aide au royaume de Prusse. La manœuvre n'est pas très correcte, mais ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Allemagne sert de vache à lait à la Prusse.

L'ALLEMAGNE ET LE VATICAN

Rome, 4 octobre. Depuis son retour de Rome, M. de Schlozer, ancien ministre de Prusse auprès du Vatican, reçoit de nombreuses visites des hauts dignitaires du Vatican, entre autres les cardinaux Parocchi, Rampolla, Monaco et Ricci. Ces visites sont l'objet de nombreux commentaires et semblent confirmer la version d'après laquelle M. de Schlozer aurait été obligé de démissionner à cause de ses relations trop intimes avec le Vatican dont il défendait trop les intérêts au détriment de ceux de l'Allemagne.

LE PROCÈS DE CARMAUX

LES MINEURS EN CORRECTIONNELLE

Albi, 4 octobre. Le bureau télégraphique d'Albi a dû être débordé par le nombre des dépêches rendant compte de l'affaire de Carmaux ; la plupart des télégrammes avaient quatre ou cinq heures de retard, et telle dépêche déposée à 6 heures est arrivée à destination deux heures après telle autre dont le dépôt avait été fait deux heures plus tard.

Voici la fin de l'audience d'hier : Après l'audition des témoins à charge, on a entendu M. Calvignac, à qui M. Millerand a posé cette question : « La Compagnie a-t-elle quelquefois exercé sur les ouvriers une pression électrolyse ? » M. Calvignac assure que la Compagnie a usé de pression sur les ouvriers pour faire élire le marquis de Solages. « Les ouvriers, dit-il, étaient obligés d'aller aux réunions du château, car les convocations étaient personnelles. » Sur une interrogation de M. Millerand, il déclare que, malgré les décisions des arbitres du mois de mars, la Compagnie ne s'exécute pas. Plusieurs fois, des réclamations furent lui être adressées. M. Calvignac fait ensuite le récit des événements du 15 août ; il déclare que le préfet lui avait dit être convaincu que son renvoi était politique et que la Compagnie recherchait la grève.

Le commissaire qu'il avait rencontré en se rendant à la direction lui avait assuré que toutes les mesures étaient prises. Quand il arriva, il trouva la maison envahie ; il engagea ses camarades à sortir, mais tous refusèrent. « Je résumais, continue-t-il, à les faire retirer sur le palier de l'escalier et, accompagné du maréchal des logis et de quelques ouvriers, j'entraï par le panneau brisé dans le cabinet du directeur. « Je n'ai pas entendu de menaces de mort. » Il ajoute qu'il n'a pas demandé la démission du directeur, mais sa réintégration, s'engageant à démissionner le lendemain. Aucun ouvrier n'a sérieusement voulu attenter à la vie de M. Humblot. Le procureur reproche à Calvignac de n'avoir pas été avec les ouvriers. « Ce n'était pas ma place, dit Calvignac, étant le principal intéressé. »

M. Millerand. — Reprochez-lui aussi d'avoir défendu M. Humblot. (Applaudissements.) Plusieurs témoins sans importance sont ensuite entendus, et l'audience est levée à 7 h. 1/2 et renvoyée à demain.

Audience du 4 octobre. Albi, 4 octobre. Il y a à l'audience d'aujourd'hui la même affluence que les jours précédents, le public est très bruyant avant l'audience, qui est ouverte à 8 heures 45. On interroge.

LES PRÉVENUS

Galonnier, célibataire, n'a pas de condamnation antérieure ; il était de la chambre syndicale et fit partie des délégations envoyées à M. Humblot. Il n'a ni escaladé ni menacé, il n'a pas excité ses camarades à la violence ; il avoue avoir frappé à la porte, mais pour obtenir le silence des envahisseurs. Charles-Marie Bruneau, père d'un enfant, a fait partie de toutes les délégations ; il ne voit pas de menaces de mort et tous les faits qui lui sont reprochés. Célestin Nicolas, verrier, ne également tous les faits relatés par l'accusation. Léon Lucien, célibataire, ne également ; il s'était blessé en tombant dans la bagarre du 15 août, et il ne voit pas qu'il avait été blessé par le revolver de M. Humblot. Loup, maçon de la Compagnie, ne voit pas de menaces de mort. Salabert, qui a été condamné pour vol à six mois de prison, ne tous les faits qui lui sont reprochés. Birbes ne tout également et déclare avoir pénétré dans la maison de M. Humblot par une porte ouverte. Bosc avoue avoir sauté par dessus le mur du jardin et il déclare être entré dans la maison comme curieux, afin de voir ce qui se passait ; il n'a vu ni Galonnier ni Bruneau. Rigal, marié, père de deux enfants, ne voit pas de menaces de mort. Izard, marié, père d'un enfant, ne voit pas de menaces de mort. Le témoin Izard, gendarme, rappelle, affirme qu'il a vu tous les inculpés dans la maison envahie et il leur a entendu proférer des menaces et pousser des cris de mort.

LE RÉQUISITOIRE

L'interrogatoire des prévenus terminé, le procureur de la République prononce son réquisitoire. Il débute ainsi : « Les faits qui se sont passés le 15 août dernier à la direction des mines de Carmaux sont connus de tous. La gravité de la situation, les causes, ses solutions possibles, objets dans d'autres milieux d'études attentives ou de débats passionnés, sont en dehors de notre compétence, et toute discussion sur ce point manquerait autant de sanction que de base solide. » Entrant dans le vif de la question, le procureur arrive au rôle joué par M. Calvignac dans la soirée du 15 août : « Quand tous les ouvriers envahissent la maison de M. Humblot, un seul n'y fut pas, celui qui aurait dû s'y trouver le premier, celui qui était la cause du mouvement : M. Calvignac. « Comment lorsque cette foule se lève en masse pour soutenir votre querelle et se dirige, tumultueuse et irritée vers la direction des mines, vous prenez un autre chemin, vous rentrez paisiblement chez vous. Ah ! le moment était bien choisi, votre place, M. Calvignac, était de rester avec les camarades dont vous êtes le chef, pour les contenir et les empêcher de se livrer à de déplorables excès ! » Le procureur fait ensuite le récit des scènes du 15 août ; il loue la conduite des gendarmes de Carmaux, qui ont tous fait preuve du plus courageux sang-froid. « C'est, dit-il, une véritable action d'éclat que cette résistance de trois heures pendant laquelle ces braves militaires ont simplement exposé leur vie pour accomplir leur devoir ; je les félicite et je les remercie au nom de la société ! » Le procureur termine ainsi : « L'émeute du 15 août a eu le caractère d'une véritable rébellion contre la loi ; si de pareils actes n'étaient sévèrement réprimés, en serait fait de la sécurité publique, de l'ordre dans les cités industrielles, et par conséquent de notre industrie, de notre prospérité nationales. »

LA DÉFENSE

Après une suspension d'audience la parole est donnée à M. Millerand. Il commence par faire le procès de la Compagnie des mines, il lui reproche son action politique et la pression exercée sur les ouvriers en 1889 pour obtenir leurs suffrages : « Ou M. de Solages ou pas de pain, dit-il, en nommant M. de Solages on a eu du pain. » Le défenseur ajoute que la Compagnie n'aurait renvoyé M. Calvignac que pour provoquer une grève qu'elle désirait et qu'elle a. M. Millerand termine sa plaidoirie en disant : « Vous êtes des juges, votre conviction est formée, vous ne pouvez prononcer qu'un jugement d'acquiescement qui sera accueilli avec allégresse par la France républicaine tout entière. « La justice, elle est aujourd'hui dans la garantie suprême de la paix sociale, mais il faut qu'elle inspire confiance à tous et que pour aucun ses balances ne paraissent faussées. »

LE JUGEMENT

Albi, 4 octobre. Après les autres plaidoiries, le tribunal a prononcé son jugement ; il a condamné : Galonnier et Bruneau, à 4 mois de prison ; Rose, à 3 mois de prison ; Lucien Léon et Izard, à 2 mois de prison ; Nicolas, Salabert et Rigal, à 1 mois de prison ; Birbes, à 15 jours de prison ; Loup, à 8 jours de la même peine.

La Grève de Carmaux

Carmaux, 4 octobre. Malgré la grève qui dure depuis cinquante jours, le calme le plus complet continue à régner. Le comité de distribution de secours commence à fonctionner. Une centaine de grévistes sont venus se faire inscrire sur les trois mille ouvriers en grève. Cela tient, paraît-il, à ce que la plupart d'entre eux vivent sur leurs économies. Beaucoup sont propriétaires de petites maisons et de jardins, et quelques-uns ont même des livrets de caisse d'épargne qu'ils n'ont pas eu besoin de retirer. Dans ces conditions on est persuadé que les ouvriers pourront résister longtemps.

Les membres du comité se déclarent résolus à épuiser toutes les voies légales, ils ont même l'intention d'examiner les mesures à prendre pour le cas où une majorité républicaine ne se formerait pas à la Chambre lors de l'interpellation de M. Dupuy-Dutemps. Quoiqu'il en soit, le comité assure pouvoir disposer d'une cinquantaine de mille francs. Il compte également sur les souscriptions ouvertes par les différents journaux.

Dépêches Diverses

Paris, 4 octobre. UN FAUX FRÈRE. Quatre cents membres du syndicat des employés de la compagnie des omnibus ont déposé chez le procureur de la République une plainte contre M. Moreau, leur secrétaire général, pour faux en écritures et détournements. Cette affaire est appelée à un certain retentissement, étant donné la position de M. Moreau, qui a été, on le rappelle, l'âme de la dernière grève et qui a fondé et organisé le syndicat général des employés des omnibus. Les détournements se montent à une trentaine de mille francs. La voie est encombrée, le train de Bordeaux à Lyon a subi un retard de trois heures. On a dû, pendant toute la journée, transborder les voyageurs.

MOUNET-SULLY JURÉ DÉFAILLANT

Paris, 4 octobre. Parmi les jurés de la session qui s'est ouverte hier à la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Portanier de la Rochette, devait se trouver M. Jean Mounet-Sully, né à Bergerac (Dordogne), le 27 février 1841, sociétaire à la Comédie-Française, demeurant 4, rue Gay-Lussac. A l'appel, par huissier, du nom du juré Mounet-Sully, personne ne s'est présenté. Aussitôt M. Portanier de la Rochette a examiné l'original de la citation remise chez le sociétaire de la Comédie-Française. Cet original n'indiquait pas que M. Mounet-Sully ait été touché en personne, comme on dit au Palais. Avant donc de condamner l'émiment artiste à l'amende de cent francs par jour qui doit être prononcée contre tout juré défaillant sans motif valable, la cour a déclaré qu'il serait pris des renseignements pour savoir si M. Mounet-Sully avait reçu notification de sa qualité de juré. Le sociétaire de la Comédie-Française fait actuellement une tournée artistique, au cours de laquelle, du reste, il a donné à Lyon deux brillantes représentations d'Edipe-Roi et de Ruy-Blas. On sait qu'il s'est vu refuser, ces temps derniers, par le gouvernement allemand l'entrée en Alsace-Lorraine, sous prétexte qu'il pouvait apporter dans les provinces annexées... le choléra. M. Mounet-Sully a un congé de six mois de la Comédie-Française. Il doit accompagner M. Coquelin dans sa grande tournée en Amérique. Pourvu qu'à son retour en France il n'apporte pas qu'il a été condamné à douze ou treize amendes de cent francs chacune, pour n'avoir pas joué sur la scène du Palais de Justice le rôle de juré !

DEPARTEMENTS

RHONE. Villefranche. — Vol ou fustigation. — Ce matin à la première heure, M. Chanron, receveur-buraliste, a trouvé sur la place du Promenoir une sacoche éventrée. La police, avisée du fait, a ouvert aussitôt une enquête. Est-ce le produit d'un vol ou une simple fustigation ? Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable. — Rixe. — Cette nuit, une rixe grave a eu lieu dans la rue Chassat. Quatre jeunes gens, qui sont bien connus de la police et qu'on s'étonne avec raison de trouver dans une pareille bagarre, vont être produits devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures. — Vol. — La police de Villefranche a mis aujourd'hui en état d'arrestation un sieur Claude V..., 49 ans, qui n'avait rien trouvé de mieux que de s'approprier un paletot trouvé par lui il y a un mois environ et qui appartenait à un brave ouvrier de notre ville. — Condrieu. — Inauguration du groupe scolaire. — La ville de Condrieu était en fête dimanche dernier, en l'honneur des écoles laïques de la commune. Les habitants avaient pavés toutes les maisons, le spectacle était magnifique. A midi, arrivée à la gare des invités, et réception de MM. Mattéi, sous-préfet de Vienne ; Jouffray, député, sous-préfet de Vienne ; Fond, maire de Condrieu ; Jury, maire de Chonas, futur candidat au conseil d'arrondissement de l'Isère, en remplacement de M. Servonnat-Thullier, élu conseiller général qui s'est fait excuser, ainsi que MM. Robert, préfet de l'Isère ; Couturier, sénateur ; les inspecteurs d'académie et le maire ; M. Mayer, capitaine de gendarmerie.

ISERE

Le Petit Dauphinois d'hier publie, en le prenant textuellement dans l'Echo de Lyon, le compte rendu de la conférence de M. Bovier-Lapierre à Montalieu. Que le Petit Dauphinois prenne ses informations où il les trouve et sans nous citer peu importe ; cela se fait couramment dans la presse. Mais quand il met le Petit Dauphinois, là où M. Bovier-Lapierre parle d'un article paru dans l'Echo de Lyon, il exagère peut-être. Ce n'est permis qu'à Bartholo dans le Barbier de Séville : « Il y avait Fanchonnette et j'ai mis Rosinette ! »

GRENOBLE

Les huissiers de l'arrondissement de Grenoble ont procédé aux élections pour le renouvellement partiel de leur chambre. Ont été nommés : MM. Chavancy, Chaffoin, huissiers à Grenoble ; Berthon, huissier à Vizille. — Médaille d'honneur. — MM. Perrin frères ont été l'un de leurs ouvriers, M. Durif, qui a obtenu une médaille d'honneur pour les longs et bons services de cet ouvrier modèle, dans leur manufacture de ganterie.

SAONE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saône. — Cour d'assises. — Les assises de Saône-et-Loire, pour la quatrième session de 1892, s'ouvriront à Chalon, chef-lieu judiciaire du département, le 24 octobre courant, à midi, sous la présidence de M. Febvret, conseiller à la cour de Dijon, assisté de M. Brenot, président du tribunal civil, et de M. Nectoux, juge au même tribunal. — Sport. — Dimanche prochain des courses vélocipédiques organisées par le Vélo-Club chalonnais auront lieu au vélodrome de Sainte-Marie ; ces courses ont été exclusivement réservées aux membres de la société. Des chaises seront réservées aux membres honoraires. — Champfongneuil. — Accident. — Dans une chute de voiture, M. Matray, propriétaire, s'est fracturé le bras gauche.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Concours de tir. — La Velocipédie organise pour les dimanches 9 et 16 octobre un grand concours de tir à 200 mètres au camp d'Eyrenac. Seront admis, avec les sociétaires actifs et honoraires, MM. les officiers, sous-officiers et soldats, les sapeurs-pompiers et les civils.

remercier les invités d'être venus en si grand nombre, les autorités et les corps élus. M. Genet a, dans un discours fort applaudi, préché l'union de tous les républicains sincères, en présence de certaine faction dont l'épithète n'a pas l'ombre de vérité. L'orateur boit à la République qui doit marcher de l'avant ; il y a de nombreuses régions attendues avec impatience, le gouvernement doit passer des paroles aux actes. Cette belle fête s'est terminée par un bal très animé, les illuminations étaient splendides. — Cours. — Emouvant suicide. — Lundi matin, 3 courant, vers huit heures, les voisins de M. Matray, marchand de sabots, rue de Thel, étonnés de ne point voir celui-ci comme d'habitude, entrèrent dans son domicile et aperçurent aussitôt pendu derrière la porte, le corps de M. Matray. Ce fut M. le docteur Xavier Arnaud qui, le plus courageux, monta la corde et appela des voisins. Mais le corps encore chaud, n'était déjà plus qu'un cadavre. Le fils Matray qui travaillait à l'usine et qui habitait avec son père, ne pouvait se remettre de son émotion lorsqu'il a appris cette fatale nouvelle. M. Jules Bonnefond s'empressa d'aller requérir les autorités, et quelques instants après, M. Guidicelli, commissaire de police, accompagné de la gendarmerie et de M. le docteur Sénac, arrivaient pour procéder aux constatations légales. M. Matray père avait à plusieurs reprises, manifesté l'intention d'en finir avec la vie, mais personne n'y ajoutait foi croyant à une plaisanterie. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré samedi dans la soirée, dans la grange d'une propriété située à Cours, hameau Lespinasse, occupée par M^{me} veuve Petit, née Deverchère. Le feu a pris naissance dans le fenil. De nombreux voisins accourus aux cris poussés par les premiers venus ont rapidement pu maîtriser le feu. Les pertes sont évaluées à 450 francs et sont garanties par la compagnie « Le Monde ». — Foire de Cours. — La foire de Cours a été des plus animées, la bouverie était belle, le bétail était joli et nombreux, mais la vente s'est effectuée assez lentement. Il n'en a pas été de même des porcs, petits et moyens, qui ont été vendus rapidement. Les chèvres assez nombreuses vu la fin d'année, ont eu assez d'acheteurs, mais hélas pour elles, c'étaient en partie des bouchers. Quand aux autres marchands forains, ils étaient presque aussi nombreux que les acheteurs — néanmoins bonne foire.

CHÉLIEU. — Grave accident.

Un jeune enfant de 15 ans se suspendait à la chaîne des bras d'un tonneau chargé de betteraves, quand celui-ci vint tout à basculer et le devant du tonneau frappa la tête de l'imprudent qui se nomme Goliath. M. le docteur Gros appelé désespéré de le sauver. — Vienne. — Fanfare Saint-Martin. — Dimanche, la fanfare Saint-Martin, accompagnée de ses membres honoraires, se rendait en excursion musicale dans la charmante commune de Mordieu. Le maire, suivi du conseil municipal, a reçu la société, à qui un vin d'honneur a été offert au café Blanc. La fanfare a alors joué sur la place un morceau très applaudi. A midi, un banquet de 120 couverts réunissait à l'hôtel Cernier tous les membres de la société et leurs invités. M. Rousset, vice-président de la fanfare de Saint-Martin, président, ayant à ses côtés M. le docteur Bissot, maire de Mordieu, MM. Jacob, ancien principal du collège de Vienne ; Philippat, instituteur, et tous les conseillers municipaux, ainsi que le conseil d'administration de la société ; MM. Glier, directeur, Franc et Gauthier, sous-directeurs. Au dessert, M. le maire a porté un toast à la prospérité de la fanfare et l'a remercié d'avoir choisi Mordieu comme but de promenade. Il a terminé en buvant à l'union et à la concorde. M. Rousset, vice-président de la fanfare, a dit qu'il était très touché de la brillante réception dont la fanfare a été l'objet, et a exprimé ses regrets de l'absence du sympathique président, M. Louis Revol, retenu chez lui par un deuil de famille. A l'issue du banquet, terminé par de joyeux refrains, la municipalité a gracieusement offert le café à l'hôtel Buis. A l'occasion de cette solennité, Mordieu avait pris un air de fête ; les drapeaux et les arcs de triomphe décoraient les rues et donnaient à la commune un magnifique aspect. La journée s'est terminée par des jeux suivis d'un bal champêtre qui a obtenu beaucoup de succès. La fanfare reprendra le tramway au son de la Reprise de Crémée.

ROMANS

Valence. — Pour les grévistes de Carmaux. — Une collecte, faite à un banquet de travailleurs, à Bourg-les-Valence, au profit des mineurs de Carmaux, a produit la somme de 47 fr. 50 qui a été adressée au trésorier du comité des grévistes. Nos félicitations aux souscripteurs pour cet acte de solidarité. — Galeté Valentinois. — A l'issue du concert donné, hier soir, par la Galeté Valentinoise, il a été procédé au tirage de la tombola organisée par la société à cette occasion. Voici la liste des numéros gagnants : 441 402 196 291 343 188 443 183 494 9 174 414 128 83 31 459 298 294 330 488 406 28 251 92 243 270 143 398 392 398

ROMANS MILITAIRES

Le conseil d'administration de la société de Prévoyance des anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie devant se réunir le 8 octobre pour statuer sur les demandes d'admission, prie MM. les anciens artilleurs du 2^e régiment habitant Valence, d'envoyer au plus tôt leurs adhésions au siège de la société, 4, rue Victor-Hugo, Lyon. — Romans. — Ecole supérieure. — M^{lle} Marguerite Charvet, élève de l'école supérieure de Romans, dirigée par M^{lle} Germain, a subi avec succès à Valence, les épreuves du brevet de capacité. Nos félicitations. — Bourg-de-Péage. — Acte de courage. — M. Fine, garde champêtre, est parvenu à arrêter, dans la rue du Cheval-Blanc, un chien qui avait déjà mordu sur son passage plusieurs de ses congénères. Ce chien, qui a été abattu, a été reconnu atteint de la rage par M. Lapassat, vétérinaire. Nous sommes heureux de féliciter M. Fine qui, soit comme gendarme, soit comme garde champêtre, s'est déjà signalé par plusieurs actes de courage.

VALENCE, 4 OCTOBRE.

La nommée Justine Dumanihon, veuve Chabert, âgée de trente-deux ans, a été arrêtée dans la matinée sous l'inculpation d'un double infanticide. Les ossements d'un de ses enfants ont été trouvés dans son jardin et le cadavre d'un autre a été découvert au fond d'un puits. L'accusée était épicière dans le faubourg de Saint-Jean-en-Royans. Elle nie avoir commis le crime dont elle est soupçonnée.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROMANS

VIFS INCIDENTS

Romans, 4 octobre. La séance du conseil municipal qui a eu lieu hier, à quatre heures, a été particulièrement mouvementée, et il nous semble impossible que, dans de telles conditions, notre assemblée communale puisse espérer de pouvoir gérer plus longtemps les affaires publiques. Les deux fractions qui la composent sont ennemies irréconciliables, et, dans chaque séance, se livrent à des débats passionnés, à un échange d'interpellations personnelles, à des excès d'emportement, enfin, qui sont incompatibles avec la bonne gestion des affaires. L'incident survenu entre le maire et M. de Nadailac, commandant le 30^e alpin, a encore élargi le fossé qui sépare la fraction opportuniste et la fraction bonneto-indépendante. L'entente entre les conseillers est désormais impossible. Les incidents d'hier ne sont pas faits pour la ramener. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de M. Ybern qui s'était fait excuser. Avant l'ouverture de la séance, le public avait envahi la partie de la salle qui lui est réservée. M. Freney est nommé secrétaire et donne lecture du procès-verbal des deux dernières séances.

LA SÉANCE

Après la lecture du procès-verbal de l'avant-dernière séance, M. Bonnet demande à M. le maire pourquoi l'on n'a pas inscrit dans ce procès-verbal les paroles que M. le maire a prononcées à l'adresse des instituteurs. M. le maire répond qu'il n'a pas affirmé que les instituteurs se servaient du charbon pour leur usage personnel, mais qu'il n'a fait que répéter ce qu'il avait entendu dire. M. Gastoud explique alors que M. le maire a répété une seconde fois les mêmes propos contre les instituteurs, et que si ces propos ne sont pas insérés dans le procès-verbal, c'est que M. le maire ne prend pas toujours la responsabilité de sa parole publique. D'ailleurs, ajoute-t-il, les journaux ont répété les paroles de M. le maire. A ce mot de journaux, M. le maire et plusieurs conseillers de la majorité se laissent aller à des invectives injustifiées contre la presse... tout simplement parce que la presse n'a pas fait leur éloge. M. Bonnet demande que son observation soit inscrite au procès-verbal. M. Garby. — Eh bien ! nous ne le voulons pas, nous. M. Bonnet. — Vous n'avez pas le droit... M. Raffin. — Il n'y a pas d'inconvénient à inscrire l'observation de M. Bonnet. M. Fiquet appuie M. Raffin. C'est alors que M. Herbolot prend la parole pour dire que M. le maire a eu raison de dire que les instituteurs faisaient leur provision de charbon, et soutient qu'on le lui a dit plus de vingt fois. M. Effroi de la majorité qui s'aperçoit que M. Herbolot va mettre les pieds dans le plat. Plusieurs conseillers lui font comprendre qu'il a la parole et d'argent, le silence est d'or. La minorité refuse de signer le procès-verbal de l'avant-dernière séance.

La distribution des prix, précédée d'une fête gymnique et musicale, aura lieu le dimanche 10 courant, à deux heures du soir, dans le local de la société. — Mariage. — On annonce pour mardi prochain le mariage de M^{lle} Hélie, la fille de notre préfet, avec M. Alexandre Néron, le frère du conseiller général du canton de Monistrol-sur-Loire. Nos meilleurs souhaits aux fiancés.

NOUVELLES DE SUISSE

Berne. — Le département fédéral des chemins de fer a remis au gouvernement du Valais une demande de concession de la ligne du Simplon pour examen. Le gouvernement du Valais a transmis l'affaire au gouvernement de Fribourg, l'invitant à convoquer une conférence des cantons intéressés. Zurich. — Sarah Bernhardt donnera, le samedi 8 courant, au Grand-Théâtre de Zurich, une représentation de la Tosca, de Victorien Sardou. Bâle. — Un commerçant honorablement connu dans toute la Suisse, M. Frey, représentant de la maison Veitnauer, est tombé accidentellement de la fenêtre d'un troisième étage et s'est brisé le crâne. Neuchâtel. — Il s'est constitué récemment, à la Chaux-de-Fonds, une société de création. Cette société a décidé la construction prochaine d'un crématorium et doit convoquer, dans ce but, de grandes assemblées. Une chose à remarquer, c'est le peu d'intérêt que met le public à suivre la campagne de ces messieurs. Que lui importe d'être mis en terre ou dans un four après sa mort ! Occupez-vous des vivants, dit-il avec raison. Genève. — Les élections au Grand-Conseil auront lieu le 13 novembre. — Une dame d'un certain âge, nommée Neuhoux ou Christin, personne ne le sait exactement, domiciliée à Carouge, rue d'Arve, a été victime d'une agression dans les conditions suivantes : Cette dame, marchande de légumes, porte constamment sur elle, et bien en évidence, une sacoche contenant le produit de ses ventes quotidiennes. Cette sacoche devait forcément attirer l'attention de quelques coquins ; c'est ce qui arriva et lundi matin, un italien demeurant dans la même maison, se présenta chez la marchande de légumes et se précipita sur elle en la frappant à la tête de plusieurs coups de marteau. Aux cris poussés par la victime, les voisins accoururent assez tôt pour délivrer la malheureuse, mais trop tard pour s'emparer de son agresseur. Il court encore, mais espérons que la police ne tardera pas à le mettre en lieu sûr. — Dimanche, en lieu de la Bâtie, près Genève, sur la rive gauche du lac, la fête des pêcheurs de cette localité. Le clou de la journée a été les rigatoirs pour bateaux modèles, minuscules reproductions, l'équipage en moins, des voiliers du Léman. Il y avait un grand nombre de partants et c'était un vrai plaisir que voir ces frères embarcations fendre l'onde sous le regard anxieux de leurs propriétaires et une foule vivement intéressée par ce spectacle original et nouveau.

DOUBLE INFANTICIDE A VALENCE

Valence, 4 octobre. La nommée Justine Dumanihon, veuve Chabert, âgée de trente-deux ans, a été arrêtée dans la matinée sous l'inculpation d'un double infanticide. Les ossements d'un de ses enfants ont été trouvés dans son jardin et le cadavre d'un autre a été découvert au fond d'un puits. L'accusée était épicière dans le faubourg de Saint-Jean-en-Royans. Elle nie avoir commis le crime dont elle est soupçonnée.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROMANS

VIFS INCIDENTS

Romans, 4 octobre. La séance du conseil municipal qui a eu lieu hier, à quatre heures, a été particulièrement mouvementée, et il nous semble impossible que, dans de telles conditions, notre assemblée communale puisse espérer de pouvoir gérer plus longtemps les affaires publiques. Les deux fractions qui la composent sont ennemies irréconciliables, et, dans chaque séance, se livrent à des débats passionnés, à un échange d'interpellations personnelles, à des excès d'emportement, enfin, qui sont incompatibles avec la bonne gestion des affaires. L'incident survenu entre le maire et M. de Nadailac, commandant le 30^e alpin, a encore élargi le fossé qui sépare la fraction opportuniste et la fraction bonneto-indépendante. L'entente entre les conseillers est désormais impossible. Les incidents d'hier ne sont pas faits pour la ramener. Tous les conseillers étaient présents, à l'exception de M. Ybern qui s'était fait excuser. Avant l'ouverture de la séance, le public avait envahi la partie de la salle qui lui est réservée. M. Freney est nommé secrétaire et donne lecture du procès-verbal des deux dernières séances.

LA SÉANCE

Après la lecture du procès-verbal de l'avant-dernière séance, M. Bonnet demande à M. le maire pourquoi l'on n'a pas inscrit dans ce procès-verbal les paroles que M. le maire a prononcées à l'adresse des instituteurs. M. le maire répond qu'il n'a pas affirmé que les instituteurs se servaient du charbon pour leur usage personnel, mais qu'il n'a fait que répéter ce qu'il avait entendu dire. M. Gastoud explique alors que M. le maire a répété une seconde fois les mêmes propos contre les instituteurs, et que si ces propos ne sont pas insérés dans le procès-verbal, c'est que M. le maire ne prend pas toujours la responsabilité de sa parole publique. D'ailleurs, ajoute-t-il, les journaux ont répété les paroles de M. le maire. A ce mot de journaux, M. le maire et plusieurs conseillers de la majorité se laissent aller à des invectives injustifiées contre la presse... tout simplement parce que la presse n'a pas fait leur éloge. M. Bonnet demande que son observation soit inscrite au procès-verbal. M. Garby. — Eh bien ! nous ne le voulons pas, nous. M. Bonnet. — Vous n'avez pas le droit... M. Raffin. — Il n'y a pas d'inconvénient à inscrire l'observation de M. Bonnet. M. Fiquet appuie M. Raffin. C'est alors que M. Herbolot prend la parole pour dire que M. le maire a eu raison de dire que les instituteurs faisaient leur provision de charbon, et soutient qu'on le lui a dit plus de vingt fois. M. Effroi de la majorité qui s'aperçoit que M. Herbolot va mettre les pieds dans le plat. Plusieurs conseillers lui font comprendre qu'il a la parole et d'argent, le silence est d'or. La minorité refuse de signer le procès-verbal de l'avant-dernière séance.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

AU CONSEIL DE CABINET

Paris, 4 octobre. Le conseil de cabinet, aujourd'hui, s'est occupé des affaires de Carmaux.

M. Viette l'a informé que, ni la compagnie ni les ouvriers ne voulaient l'arbitrage.

Si une interpellation est faite à la Chambre, au sujet de cette affaire, le ministre des travaux publics annoncera, au cours des débats, le dépôt d'un projet de loi modifiant la législation de 1810, afin de fortifier l'action du gouvernement sur les compagnies.

M. Viette se propose de retirer les 400 hommes d'infanterie qui sont à Carmaux et de les cantonner dans le village de Blaye.

Les sergents remplacés par les cent hommes de cavalerie ajoutés aux deux cents qui sont déjà sur les lieux de la grève.

On attend, pour prendre cette mesure, l'avis du préfet du Tarn.

Le crédit que le gouvernement demandera pour les obsèques de M. Renan sera seulement de dix mille francs.

Le conseil a agité la question de savoir si les honneurs du Panthéon lui seront accordés.

La question sera tranchée dans le conseil qui aura lieu jeudi.

LA PEINE DE MORT EN AUTRICHE

Vienna, 4 octobre. La commission du code pénal a décidé par 9 voix contre 7 de ne pas abolir la peine de mort.

LE GÉNÉRAL BRIÈRE DE LISLE

Paris, 4 octobre. On assure que le général Brière de l'Isle va être mis à la retraite pour raisons de santé.

LA PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 4 octobre. Le « Courrier du Soir » annonce que la chambre syndicale des agents de change à l'intention d'ouvrir dans le palais de la Bourse, une petite bourse du soir à laquelle les agents de change seuls participeraient.

DÉMISSION D'UN MINISTRE ÉGYPTIEN

Le Caire, 4 octobre. On croit que Mustapha Fahmy, président du cabinet, qui revient d'Europe malade, va donner sa démission.

SUPPRESSION DE TRAITEMENTS

Brest, 4 octobre. Trois prêtres du diocèse de Quimper, MM. Normand, recteur ; Le Bras et Herry, vicaires de la commune d'Edern, arrondissement de Chateaulin, viennent de recevoir avis que, par décision du ministre des cultes, leurs traitements étaient supprimés pour refus d'administrer les sacrements pendant la période électorale.

A CARMAUX

Manifestation en faveur des Condamnés

Carmaux, 4 octobre. Dès que la nouvelle de la condamnation a été connue, les mineurs se sont portés en foule à la gare pour assister au retour des familles des condamnés.

Bientôt après, sur un mot d'ordre parti du comité gréviste, ils se sont dirigés vers la chambre syndicale, où une réunion aura lieu quand MM. Baudin, Duc-Quercy et Leygue, député de la Haute-Garonne, arrivés ce soir, auront ramené les femmes des condamnés revenant d'Albi.

A dix heures et demie, MM. Baudin, Leygue, Duc-Quercy et Calvignac, maire, attendaient sur le quai de la gare l'arrivée du train.

Les grévistes ne préfèrent aucun cris dans la rue.

Lorsque les mineurs ont été réunis dans la salle de la chambre syndicale, M. Baudin a dit qu'il saluait toutes les victimes et que la condamnation pour les ouvriers socialistes équivalait à une décoration.

Il a annoncé ensuite pour demain une réunion de mineurs, à laquelle assistera M. Leygue, député de la Haute-Garonne, qui est présent.

Après-demain, il y aura aussi une réunion de femmes, afin de démontrer que des condamnations n'enlèvent pas le courage des grévistes.

M. Duc-Quercy a invité les grévistes à entonner la Carmagnole, qui a été chantée en chœur par toute l'assistance.

La séance a été levée au cri de : Vive la Révolution sociale!

Le chant de la Carmagnole est continué dans la rue par des groupes d'ouvriers qui ont regagné leur domicile.

Au départ de la gare, MM. Baudin, Leygue et Duc-Quercy, avaient pris la tête du cortège, se dirigeant vers la salle de réunion.

Les femmes étaient très nombreuses. Plusieurs gendarmes suivaient la foule. Il n'y a eu aucun incident.

LE RAID DE VIENNE-BERLIN

Vienna, 4 octobre. Le prince Frédéric-Léopold de Prusse et le lieutenant Heyl sont arrivés au trot à 7 heures 45 du soir. Le capitaine de cavalerie Tepper-Laski est arrivé au pas à 8 heures 20.

MORT D'UN AMIRAL

Wilhelmshaven, 4 octobre. Le vice-amiral Deinhard est mort cette après-midi d'une attaque d'apoplexie.

LES ITALIENS EN AUTRICHE

Rome, 4 octobre. On annonce de Trieste que les Italiens continuent à être l'objet de vexations de la part des autorités autrichiennes.

portance ont été saisis ainsi que des portraits du roi Humbert.

ARRESTATION D'UN ANARCHISTE

Pise, 4 octobre. L'anarchiste Achicchi, venant de Barcelone et de Marseille, a été arrêté à la gare de Pise.

Pendant qu'un fonctionnaire l'interrogeait il lui tira un coup de revolver qui traversa le veston sans le blesser et il tira un coup de revolver qui traversa le sein mais il fut arrêté malgré une vive résistance.

Outre le revolver, on a trouvé sur lui un long poignard et une mèche de dynamite.

VIENNE ET LE VATICAN

Rome, 4 octobre. Un journal officieux italien annonçait dernièrement que l'empereur d'Autriche avait l'intention d'envoyer à Rome l'archiduc Ferdinand, à l'occasion des noces d'argent du couple royal.

Un autre organe, ajoutait que le pape, très impressionné par cette nouvelle, fit savoir à la cour de Vienne qu'une semblable visite serait peu agréable au Vatican, et la pria de renoncer à ce projet.

Dans les cercles diplomatiques on considère la nouvelle comme tendancieuse. On croit savoir, en effet, que jamais l'empereur n'a eu semblable intention, sachant trop bien, d'ailleurs, que la visite de l'héritier présomptif à la cour d'Italie serait désagréable au Vatican et pourrait rendre les rapports presque impossibles entre le Vatican et Vienne.

Ce serait, en outre, une chose contraire à toutes les traditions des Habsbourg.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 4 Octobre 1892

Table with 3 columns: Price, Name, Price. Includes values for 3 0/0, 3 0/0 nouv., Turc, etc.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du V^e arrondissement. — La commission administrative et la commission de la fête sont convoqués pour aujourd'hui mercredi, 5 courant, à huit heures, salle Verrier, place du Petit-Château.

Ordre du jour. — Réunion à Vaise, samedi prochain, où le citoyen Guillaume rendra compte de son mandat ; Organisation de la fête à Saint-Juss, pour dimanche 9 octobre ; choix des commissaires. Les membres du comité sont invités à assister à cette réunion.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société fraternelle des anciens militaires du 30^e de ligne (en formation). Siège : café du Nord, place Raspail, 13. — La société fait appel à tous les anciens militaires du 30^e de ligne, conditionnels, engagés volontaires et appelés.

Il a été formé un bureau provisoire dans la réunion du samedi 1^{er} octobre, une liste d'inscription est déposée au siège de la société où l'on peut se faire inscrire tous les jours, de 8 h. du matin à 10 h. du soir. Réunion 6 octobre, à 8 h. 1/2, au siège.

Anciens hussards. — Samedi 8 courant, réunion générale à 8 h. 1/2 précises, au siège de la société, café Bution, 1, place de l'Hôpital.

Les nouveaux adhérents sont priés de bien vouloir porter leur livret militaire.

Ordre du jour : 1^o adhésions ; 2^o cotisations ; 3^o réception des membres honoraires.

Anciens militaires de la marine, infanterie et artillerie. — Réunion mensuelle au siège social, café Bution, 1, place de l'Hôpital, le mercredi 5 octobre, à 8 heures précises du soir.

Tribune Ouvrière

Syndicat des employés photographes français. — Réunion ce soir, mercredi, à huit heures et demie, au siège, café Bution, place de l'Hôpital, 1. Les employés non syndiqués sont spécialement invités.

Nota. — Les employés sans emploi peuvent s'adresser au syndicat.

Union des Tisseurs et similaires. — Réunion du conseil syndical, aujourd'hui mercredi, 5 octobre, à huit heures du soir, au siège social, rue des Capucins, 27.

L'administration se réunira à 7 heures 1/2.

Fédération nationale des syndicats. — Tous les délégués sont invités à assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures 1/2.

Chambre syndicale des tisseurs. — Aujourd'hui mercredi, 5 courant, à 8 heures du soir, réunion du syndicat, au siège, rue Denée, 2.

Sixième catégorie (dite du papier). — Réunion des délégués, jeudi, 6 octobre, à 8 heures du soir, café de la Patrie, quai des Célestins, 1. — Urgence.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mercredi 5 octobre, première représentation de Le Fils de Coralie, comédie en 4 actes de M. Albert Delpit.

Le spectacle commencera par Un rival pour rire, comédie en 1 acte.

Bureaux 7 heures 1/2, rideau 8 heures.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Brasserie française. — Tous les soirs, représentation du Nouveau Guignol, terminée par La Juive, parodie nouvelle par D. Vientin.

Dimanche, à 3 heures, matinée de famille.

Concert Bellecour (457^e régiment d'infanterie). — 1. Allegro militaire, X. — 2. Une nuit à Grenade, Baot. — 3. Les Framboises, valse, Klein. — 4. Le Petit Duc, fantaisie, Lecocq. — 5. Les Masques, polka, Martin.

GRAND SALON DE LA BOURSE

LYON, 24, rue de la République (en face le Grand-Bazar). — Nouvelle organisation pour la culture et la parfumerie pour messieurs. — Maison élégante. — Somptueuse installation.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

à son père ; je veux vivre de gloire et de succès ; mais comment y arriver ? Serai-je général, écrivain ou grand politique ?

Rien de tout cela, mon fils, trouve un nouveau microbe.

Meurtre aux Charpennes

Le drame qui s'est déroulé l'avant-dernière nuit, aux Charpennes, est plutôt une rixe mortelle qu'un assassinat, ainsi que nous l'avions qualifié hier, dans la hâte de nos premiers renseignements.

Voici ce qui s'est passé :

Deux Amis

Pierre Balouzet, âgé de 31 ans, Déchavanne, 38 ans, ouvriers teinturiers, étaient deux amis. Longtemps, à Lyon, ils avaient travaillé dans les mêmes usines et s'étaient étroitement liés.

L'an dernier, Balouzet quitta Lyon et s'en fut dans diverses villes travailler de son état ; Déchavanne demeura ici et entra à l'usine Marnas, route de Vaulx. Quelque temps après, il se maria et vint habiter avec sa jeune femme un petit appartement, 28, route de Vaulx, en face de la maison où il travaillait.

L'accord était loin de régner dans le ménage ; ivrogne, querelleur et brutal, Déchavanne maltraitait sa femme sans raison, la conduite de cette malheureuse étant, d'après les voisins, excellente à tous égards.

Avant-hier lundi, Déchavanne chôma. Dans les cafés où il fit de fréquentes stations, il rencontra son ami Balouzet, revenu à Lyon depuis la veille.

Les deux hommes renouvelèrent vite connaissance. Balouzet raconta ses voyages, Déchavanne apprit à son ami qu'il était marié et lui proposa de lui présenter sa femme.

L'autre accepta et bientôt Mme Déchavanne prévenue, vint rejoindre les deux hommes.

On but beaucoup dans plusieurs établissements, on soupa même dehors aux frais du généreux Balouzet qui avait de l'argent, et 9 heures du soir arrivèrent. Il fallait se séparer.

Balouzet avoua à ses camarades qu'il ne savait où aller coucher ; arrivé la veille, il n'avait pas eu le temps de chercher une chambre.

Ne l'inquiète pas, répondit Déchavanne, viens chez moi ; nous n'avons qu'un lit, mais nous étendrons un matelas à terre, tu pourras dormir ; demain, tu trouveras un logement plus convenable.

Mme Déchavanne appuya son mari, et Balouzet, séduit, accepta les propositions de son ami.

A ce moment, le repas touchait à sa fin. Les convives étaient légèrement éméchés. On but encore plusieurs verres, et, à neuf heures et demie, tous les trois, bras dessus, bras dessous, tubant légèrement, prirent le chemin du logis.

Le Drame

Le logement des époux Déchavanne est au premier étage du numéro 28 de la route de Vaulx. Il se compose de deux pièces ; la première est une cuisine, la seconde sert de chambre à coucher. Elle est meublée d'un grand lit, d'une table, commode, chaises, d'un bureau où repose l'enfant de la maison, un bébé de quatre mois.

Une fois arrivés, Déchavanne enleva un matelas de son lit et le porta dans la cuisine et dit à Balouzet :

Couche-toi là et à demain.

Lui se déshabilla et se coucha.

Que se passa-t-il alors, on ne sait au juste. Nous donnons plus loin plusieurs versions. Toujours est-il que Déchavanne se leva en chemise, et pénétra dans la cuisine où était son camarade.

Les deux hommes en vinrent aux mains ; armé d'une chaise, Déchavanne en asséna un coup terrible sur la tête de son adversaire et lui fit une large et longue balafre. L'autre, aveuglé par le sang, sortit un couteau de sa poche et en frappa son agresseur.

« Hérité à l'aine, Déchavanne s'affaissa sur le sol, perdant des flots de sang, et resta inanimé. Le pauvre homme eut à survivre quelques instants à sa blessure, mais est mort sans avoir pu parler.

Toute cette scène, qui n'avait eu d'autre témoin que la femme Déchavanne, dura quelques minutes.

Voyant son mari à terre, Mme Déchavanne se sauva en poussant des cris désespérés, laissant le meurtrier qui lui cria des injures. Dans l'escalier elle rencontra plusieurs voisins, le propriétaire de la maison, M. Guillet, entre autres, que le bruit avait réveillé, et leur raconta ce qui venait de se passer.

M. Guillet alla aussitôt prévenir les gardiens de la paix du poste des Charpennes. Trois agents arrivèrent peu après. Ils trouvèrent Balouzet dans la chambre, son couteau fermé à la main.

En les apercevant, le meurtrier leur dit : « C'est vous, vous venez m'arrêter, je vous attends ? »

Se méprenant sur le sens de ces paroles et croyant à une tentative de résistance, les agents tirèrent leurs revolvers, mais Balouzet, tenant les bras après avoir jeté son arme, continua : « Je me rends, rentrez vos armes. »

On lui passa assisôt le cabriolet, et les agents pénétrèrent dans la cuisine.

Ils se trouvèrent en face d'un horrible spectacle. Les chaises, la table étaient renversées ; dans un coin de la pièce, se trouvait le cadavre de Déchavanne, nageant littéralement dans le sang. Les murs, les matelas étaient rouges ; sous la violence du coup, le sang avait jailli de tous côtés.

M. le docteur Lacroix constata le décès, puis donna des soins à Balouzet, assez sérieusement contusionné. Il portait au sommet du crâne une forte ecchymose résultant d'un coup de chaise, et avait la bouche et une joue tuméfiées.

Une fois pansé, il fut emmené au poste de police le plus voisin et gardé à vue.

On craignait une tentative de suicide, car quand il eut appris la mort de son adversaire qu'il croyait seulement avoir blessé, il manifesta une certaine émotion et répondit :

« Je croyais l'avoir tué seulement, si je l'avais su mort, je me serais sauté et suicidé ensuite. »

La jeune femme fut emmenée chez une voisine qui la reçut, ainsi que son enfant.

Quant au mort, on le laissa dans la position qu'il occupait en attendant l'arrivée du parquet.

L'Enquête

A une heure du matin, M. Auzières, procureur de la République, délégua son substitut, M. Chouzy, pour se rendre sur les lieux et commencer une enquête.

ce cri : « Déchavanne, il y a un homme ici ! »

Aussitôt Déchavanne se leva, entra dans la pièce où je me trouvais, puis, sans mot dire, m'asséna plusieurs coups de poing sur le visage, et, s'armant d'une chaise, me la brisa sur le crâne.

Sans trop savoir ce que je faisais, je sortis mon couteau, et, pour me défendre, car je croyais mes jours menacés, je frappai.

Voici la version de la femme de la victime :

« Nous sommeillions, mon mari et moi, quand, ayant entendu du bruit, nous nous réveillâmes. Nous aperçûmes alors Balouzet, à la tête du lit, tenant un couteau ouvert à la main. Déchavanne sauta hors du lit, les deux hommes se cœllèrent pendant quelques minutes, puis j'entendis un grand cri. Balouzet venait de frapper mon mari. D'après l'enquête, ces deux versions paraissent mensongères. »

On croit, au contraire, que la femme Déchavanne s'étant levée pour allaiter son enfant, aura été vue et quelque peu lutinée par Balouzet. Le mari, se réveillant, aura cru que les choses étaient allées plus loin, et, en proie à la colère, se sera jeté sur son camarade. On ne peut expliquer le drame autrement, car il est à remarquer que la scène ne s'est pas passée dans la chambre à coucher, mais bien dans la cuisine où reposait Balouzet.

C'est donc Déchavanne, agissant sous l'empire de la colère ou de la jalousie, qui est allé lui-même chercher querelle à son hôte.

M. Chantrel, juge chargé d'instruire cette affaire, a longuement interrogé la femme Déchavanne, puis, à 5 heures, accompagné de M. Grellet-Dumazeau, substitut, s'est rendu 28, route de Vaulx où Patendaît M. Gratta, et a reconstitué la scène du crime.

Balouzet a été confronté avec la victime. Il n'a manifesté aucune émotion et tout en paraissant regretter d'avoir tué son ami, a persisté à soutenir qu'il avait été provoqué et s'était défendu.

Le meurtrier est un homme de taille moyenne, fortement constitué, brun, portant une forte moustache.

Un bandage lui couvre une partie du crâne et du front.

Après le départ du parquet, Balouzet a été emmené à la prison St-Paul et le cadavre de la victime transporté à la Faculté de médecine où, demain, un médecin légiste en fera l'autopsie.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 5 octobre, 27^e jour de l'année.

Pleine lune le 6 ; Dernier quartier le 12. Soleil : lever, 6 h. 07 ; coucher, 5 h. 29.

A propos de l'Exposition. — Nous recevons la communication suivante :

« Le mardi 27 septembre, le conseil municipal a voté, sur la demande de M. Claret, diverses modifications comprenant notamment la suppression du palais destiné à rester après la clôture de l'Exposition. »

« Il n'y a pas lieu de regretter outre mesure la non construction de cet édifice qui, placé dans une situation un peu excentrique, aurait, par cette raison, toujours été un peu délaissé de la foule. »

« En revanche, il est une œuvre d'une utilité incontestable qui non seulement rappellera d'une manière durable le souvenir de l'Exposition de 1894, mais encore contribuera énormément à son succès. »

« Il s'agit du pont de la Boucle qui, placé à l'entrée de la ville reliera les quartiers si peuplés de la Croix-Rousse, de Galinier et de Saint-Clair à la grande artère du boulevard du Nord et à l'entrée monumentale du Parc, qui sera aussi celle de l'Exposition. L'utilité d'une communication sur ce point est si évidente que le concessionnaire de l'Exposition serait, assure-t-on, disposé à contribuer pour une part importante à la construction de ce pont, qui sera une attraction nouvelle pour l'Exposition. »

« Nous comptons formellement que l'administration municipale saura utiliser et au besoin stimuler ce nouveau concours, qui, s'ajoutant à celui de la commune de Caluire-et-Cuire et à la subvention de 300,000 fr. récemment votée par le conseil général, permettra d'inaugurer ce pont si longtemps désiré. »

Scène d'intérieur. — On cria : « Au secours ! à l'assassin ! » hier à minuit, rue Marignan.

Ces cris portaient d'un « garni » habité par un ménage d'artistes, ménage dans lequel l'accord n'a régné pas souvent. Les gardiens de la paix, prévenus, par un voisin, enfoncèrent la porte et firent cesser le scandale.

La femme accuse le mari de la frapper sans motif, le mari, de son côté, reproche à sa femme sa légèreté.

Trouvaillie. — Il a été déposé au commissariat de Saint-Louis les objets suivants trouvés hier matin, à 4 heures, sur les bords du Rhône, quai de la Vitrolerie :

Un mauvais chapeau gris, un mouchoir de poche jaune marqué P. C., deux clefs et une canne.

Mauvais compagnie. — Un puisier de la rue Robert, qui faisait le lundi, avait offert une promenade, hier après-midi, à trois demoiselles d'une honnêteté et d'une conduite plus que douteuses.

Il leur offrit des consommations, mais à son retour, lorsqu'elles le quittèrent cours Lafayette, il s'aperçut que son portefeuille contenait 15 fr. avait disparu.

Désespéré. — M. Thibaudier, chef facteur à la gare de Perrache, qui traversait le pont du Midi hier soir, à 8 heures, aperçut à quelques pas de lui un homme d'une quarantaine d'années qui s'est jeté dans le Rhône.

M. Thibaudier vint en courant avertir le chef du poste de la Manufacture des Tabacs, mais déjà le désespéré avait disparu, entraîné par le courant.

Nos lecteurs vont être ravis d'apprendre qu'Emile Reichenbourg, le grand romancier populaire si aimé et si apprécié par tous, prépare en ce moment une œuvre magistrale entièrement inédite, qui paraîtra sous peu en belles livraisons illustrées à dix centimes. Nous ferons connaître incessamment la date de la distribution gratuite de la première livraison.

La compagnie des omnibus et tramways informe le public que le service de cars-Ripert entre la place Sainte-Blainde et la place Croix-Paule sera supprimé à partir du 10 octobre courant.

Les voitures affectées à ce service seront remises en circulation, comme d'habitude, pour desservir la gare de la Croix-Rousse (Rue Terme), avec l'itinéraire suivant : Sainte-Blainde, cours du Midi, rue de la Charité, place Bellecour, rue de l'Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, rue Terme.

École de Tassin-la-Demi-Lune. — Le comité de la caisse des écoles de Tassin-la-Demi-Lune remercie les organisateurs de la vague du quartier de la Mairie du versement de la somme de 30 fr. qui a été fait par MM. Thivenet et Verdier, provenant du reliquat de leur recette qu'ils ont effectuée au profit de la dite caisse.

Préparation au brevet de l'enseignement primaire. — Les cours de dessin professés par M. Pradel, pour la préparation aux épreuves des

brevets de l'enseignement primaire seront faits cette année, comme les précédentes dans les bâtiments du Petit-College, mairie du V^e arrondissement, montée du Garillan, 4. Ils auront lieu tous les jeudis de 1 heure 3/4 à 3 heures 3/4 pour le brevet supérieur et de 4 à 6 heures pour le brevet élémentaire.

La première leçon de chaque cours est fixée au jeudi 6 octobre.

Il sera perçu un droit d'inscription de cinq francs par élève pour toute l'année.

Casino des Arts. — Toujours, encore du pétrole... Voilà la demande fatidique que répète, chaque soir, le nègre Vitreco, cet original mangeur d'objets hétéroclites : houille, coke, charbon, cendre, scorie de bois, verre, tuyaux de pipes, cuir de souliers, etc.

Nous avons, comme spectacle de gala au Casino, ce soir, Miss Aza, la descente d'Éole ; Delprade et ses présentations du Chevalier Mystère ; le délicieux trio Rey Nols ; Henry, Perraud, Boissier, Gaston, Myrhis, Leony, etc., pantomime nouvelle des Schmitt.

Scala-Bouffes. — Vauvel, voilà le chef de file que M. Guillet a engagé pour remplacer Plessis. Vauvel est suffisamment connu pour que son éloge ne soit pas à faire. On l'a appelé le Coquelicot du café-concert et l'éloge était juste. Le duo des clowns Hill et Hull est amusant au possible ; les duettistes Chavat et Girier ; Max-Him, le chanteur fin de siècle ; Edgard, d'Asco, Amelet, Marignan, Clément, Gros, Gennet, etc.

Vogue du quartier Saint-Georges. — Les jeunes gens et commerçants sont invités à une réunion qui aura lieu mercredi 5 courant, à huit heures et demie, café du Vieux-Lyon, quai Filchirong.

Ordre du jour : 1^o Protestation contre la plaçage des vagues ; 2^o Nomination des commissaires.

LA POLICE ! Elle a fait preuve à nouveau hier et avant-hier d'une habileté exceptionnelle non seulement en nous garantissant des malfaiteurs qui sont une plaie de la société, mais en contenant dans un ordre parfait la foule envahissante aux portes de l'ancienne maison Chaîne, 1, rue de la République, Lyon.

Aucun désordre ne s'est produit, et le liquidateur de la séculaire Maison de Nouveautés exprime publiquement ses remerciements aux braves gardiens de la paix.

Aujourd'hui et jours suivants continuation de la vente.

NOS THEATRES

CÉLESTINS. — « Le Fils de Coralie »

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

Ah ! Charles !... mon pauvre Charles ! balbutia-t-il éperdu. Et sans pouvoir ajouter un mot, incapable de se contenir davantage, il laissa tomber sa tête sur l'épaule du prêtre et éclata en sanglots.

épouvantable embûche... Dans tous les cas, je suis un honnête homme, incapable même d'avoir la pensée d'une action si lâche... Ce fut autour du prêtre de tressaillir jusqu'aux entrailles.

Non, Charles ne disait pas la vérité. Le tressaillement douloureux de ses fins sourcils, le pli profond creusé subitement au coin de sa bouche, par-dessus tout son regard toujours si droit, qui s'en allait vacillant et affolé, toutes ces choses l'affirmaient à Raymond.

sur se fonçait, s'approfondissait davantage à chaque parole du jeune médecin. Celui-ci s'apercevant de cette suprême émotion continua : — Oui, c'est cela, c'est bien cela ! Tu as été son confident.

magistrats sont venus, envahissant mon appartement. Je ne comprenais rien à leurs enquêtes !... Mais je répondais tout de même, disant la vérité, car je n'ai jamais menti.

ges, ni les injures, ni les serments prévaricateurs. — Tais-toi, Raymond, tais-toi, s'écria l'abbé effrayé des paroles de son frère.

DIX ANS DE SUCCÈS M^{ME} CLAUDIA somnambule Renseignez avec précision sur toutes les phases de la vie.

RÉANTURE de Bas, cours Lafayette, 134 Coton noir et couleurs, 0,70 c.

M^{ME} Ekaterinodar DE VIATKA Sujet russe extra-lucide Somnambule, cartom. mains, fleurs, révis, tout par dates.

CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON DIMANCHE 9 OCTOBRE 1892 Train de plaisir de Lyon à St-Genix

CONSTIPATION ANEMIE Affections du Foie, Hépatites, Goutte, etc.

TEINTURE & DÉGRAISSAGE AUX COULEURS NATIONALES Rue Paul-Bert, 40, près de l'Avenue de Saxe

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon

CAISSE MUTUELLE Institution Française d'Épargne et de Prévoyance SIÈGE SOCIAL A LYON : Rue Centrale, 32

SERRURERIE POUR PARCS ET JARDINS Portails, grilles, balcons, serres, ponts, marquises, vérandahs.

LOTTERIE AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées 45,000 BILLETS SEULEMENT

Vient de paraître LE PETIT GUIDE DE LYON 27^e ANNÉE INDISPENSABLE AUX VOYAGEURS

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & C^{IE} Démolition du Quartier Grôlée BOIS à BRÛLER

BOURSE DE LYON Du 4 Octobre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 99 60

BOURSE DE PARIS Du 4 Octobre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AN CHEVANTS

APRÈS BOURSE Du 4 Octobre COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS HUILES DE COLZA

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 4 Octobre 1892 MARCHÉ DE LA VILLETTE du 4 Octobre 1892 MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE - 4 Octobre 1892

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS du 3 Octobre 1892 ÉTAT-CIVIL DE LYON ÉNUMÉRATIONS

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche 352 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES PRESSEURS